

# Les femmes autochtones à la fin de la décennie

Par **Margarita Gutiérrez Romero**,  
membre de la nation N̄hañhu (Mexique)  
et membre fondatrice de Enlace.



**L**a première Décennie internationale des peuples autochtones (1995-2004) nous aura permis de progresser sur le plan de la reconnaissance de notre existence même, du fait que nous soyons différents, et celui de la création de certaines normes juridiques à l'échelle internationale, grâce notamment à la création d'une Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et du poste de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. Mais elle s'est terminée sans que nous ayons pu, du moins jusqu'à présent, atteindre notre objectif, c'est-à-dire aboutir à un accord entre les peuples autochtones et les États pour l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Les États n'ont pas fait preuve de l'ouverture nécessaire pour nous reconnaître, nous, les acteurs émergents de cette époque qui revendiquons nos droits.

Et en l'absence d'une déclaration de l'ONU, je ne crois pas que nous puissions défendre et protéger les législations locales qui nous reconnaissent. De ce fait, nos droits ne sont reconnus qu'à moitié. Or, j'estime que les droits sont des droits, un point c'est tout. Il est impératif que les États rendent justice aux peuples autochtones et préservent le caractère multiculturel de notre planète si l'on veut atteindre l'équilibre dans ce monde, faute de quoi nous assisterons à l'effritement des cultures et, à terme, à la lente extinction de nos peuples.

## Les progrès

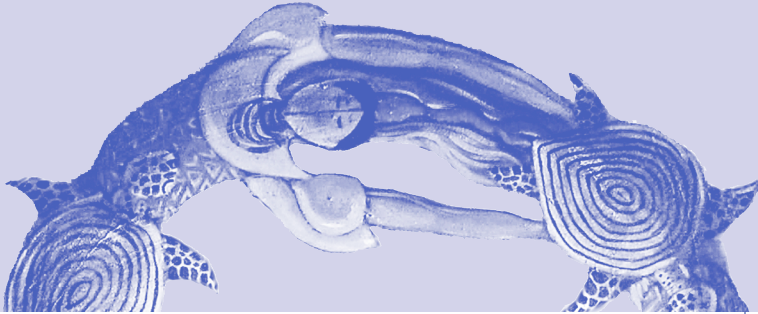
Nous avons enregistré d'importants progrès à l'échelle nationale. Un certain nombre de pays, surtout dans les Amériques, reconnaissent aujourd'hui dans leur constitution l'existence des peuples autochtones. L'exercice du



droit à l'autodétermination et à l'autonomie, même s'il reste à l'échelle locale, constitue une base du droit autochtone au Mexique. Certains peuples autochtones ont conclu des accords avec les États et ont réussi à instaurer des gouvernements démocratiques auxquels ils participent. Cependant, dans la majorité des cas, cette alliance n'a pas, une fois au gouvernement, débouché sur des actions concrètes. Des représentants autochtones ont été nommés à la tête de certaines institutions mais ce ne sont pas nécessairement eux qui ont pris les décisions. Dans d'autres cas, leurs déci-

sions ont été assujetties aux orientations politiques du ministre, du gouverneur ou autre. Parfois, l'expérience est restée circonscrite à l'échelon local, mais il faut reconnaître que des rapports nouveaux se sont établis avec les gouvernements et que de solides alliances se sont développées sur des enjeux qui auront des répercussions chez les peuples autochtones.

Ces progrès ont eu des retombées positives pour nous, les femmes autochtones, dans la mesure où nous avons



participé davantage aux discussions au sein de nos propres peuples tout en réclamant et en prenant la place qui nous revient. Nous nous sommes employées à revoir certaines pratiques et coutumes qui font obstacle à la réalisation de nos droits et qui nous marginalisent, nous exploitent et nous assujettissent encore au sein de nos nations et communautés. En entreprenant cette démarche, nous avons rompu avec une vision romantique des choses, car je suis convaincue que nos coutumes ne sont pas toutes bénéfiques. Nous, les femmes autochtones, avons davantage conscience du rôle que nous jouons au sein même de nos peuples et sommes à présent mieux en mesure de transmettre ce qui nous distingue fondamentalement des autres sociétés, entre autres nos langues, nos liens familiaux, nos philosophies et nos façons de voir le monde (cosmologie), nos valeurs et nos règles sociales.

Malgré leur lenteur, les mécanismes de droits humains mis en place par les Nations Unies constituent à mes yeux des acquis importants dans la mesure où ils nous permettent d'exercer une certaine surveillance sur les États qui ne protègent ni ne respectent les droits des peuples autochtones. Nous espérons que ces instances prendront en considération les revendications des femmes autochtones concernant les coutumes ou traditions autochtones qui font obstacle ou portent atteinte aux droits qui leur sont reconnus. Il serait très important que le Rapporteur prenne le temps d'étudier quel est l'impact de ces coutumes et traditions sur les femmes autochtones. Il est temps pour les peuples autochtones d'examiner à fond, sans romantisme ni diabolisation, certaines réalités comme les mariages de mineures, les viols des jeunes filles, la violence au sein des communautés et plus généralement le rôle des femmes au sein de leurs sociétés. Un peuple qui revendique ses droits ne peut tolérer des pratiques qui oppriment les femmes. Il est important pour

les peuples autochtones de se renforcer spirituellement et matériellement, et cette force réside également dans le bien-être et la sérénité des femmes. Il est donc impératif que les femmes participent très activement à cet examen.

## Les déceptions

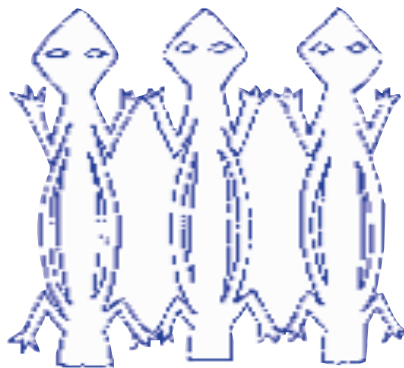
Au cours de cette décennie, c'est dans le domaine des ressources naturelles que nous avons le moins progressé.

Par exemple, l'article 27 de la Constitution mexicaine stipule que ces ressources appartiennent à l'État et ne reconnaît pas les territoires autochtones. De même, la législation ne prévoit pas le partage des bénéfices d'exploitation de ces territoires.

Les questions des ressources naturelles et de la protection de la biodiversité, qui concernent très souvent des territoires autochtones, sont des

sujets très controversés. Même si les autorités étatiques en sont à présent conscientes, elles s'obstinent à ne pas consulter les peuples autochtones qui résident sur ces territoires. Il arrive qu'à l'échelon local, on fasse l'effort de consulter les peuples amérindiens avant de procéder à certaines réformes institutionnelles ou juridiques, ou avant de prendre certaines mesures comme celles touchant aux espaces protégés ou à la gestion durable en vue d'une meilleure mise en valeur, utilisation et gestion des ressources naturelles. Cependant, l'État demeure le tuteur de ces droits et les décisions relèvent encore des autorités gouvernementales. À mon avis, c'est un processus. Dans la mesure où les peuples autochtones revendiqueront et proposeront des solutions de remplacement, les États devront s'ouvrir à ces demandes.

En ce qui a trait à la diversité culturelle, le Mexique se pose comme nation multiculturelle du fait de l'existence des





peuples autochtones. Il reconnaît à ces derniers le droit à l'autodétermination et à l'autonomie, mais confine l'exercice de ce droit à la scène locale ou municipale. Nous, les autochtones mexicains, sommes en désaccord avec ces réformes et continuons d'exiger qu'on revienne aux accords de San Andrés (1996) signés entre l'État et les peuples autochtones. Aujourd'hui, on reconnaît les droits linguistiques et la nécessité de créer des institutions qui respectent ces droits. Il s'agit d'un progrès même si l'État mexicain demeure le tuteur de ces droits et qu'il faut surmonter une série d'obstacles comme les normes avec lesquelles on travaille et les formalités bureaucratiques pour mettre en œuvre des politiques publiques.

Les peuples autochtones devront participer davantage aux prises de décisions et ne pas rester en marge, réduits à frapper aux portes de l'État. Ils doivent revendiquer leur place de manière concertée afin qu'à chaque fois, un plus grand nombre d'autochtones se retrouvent au premier plan, ne serait-ce qu'au sein des institutions qui ont été créées pour eux. La non-participation des autochtones

## Les peuples autochtones devront participer davantage aux prises de décisions et ne pas rester en marge, réduits à frapper aux portes de l'État.

nous ramène à l'approche indigéniste qui prévalait il y a plus de 50 ans, à savoir que les politiques restent du ressort de l'État et de ses institutions, et non pas des autochtones. Si nous ne modifions pas cette approche, nous allons nous retrouver avec un nouvel indigénisme, une nouvelle forme de colonialisme, malgré la tendance à créer des lieux, des projets, des programmes et des instances qui « s'occupent » des autochtones. Cependant, ces mesures ne sont conçues ni pour eux ni par eux. Le pouvoir

demeure entre les mains de l'État et les autochtones participent à une structure qui, dans les faits ne tient pas vraiment compte de leur présence et qui ne s'adapte pas à eux. La question de la reconnaissance des sociétés multiculturelles demeure donc entière. Comment se développeront et s'épanouiront les cultures autochtones ainsi menottées et sous tutelle ?

En ce qui concerne les femmes, il est impératif qu'elles soient prises en considération, qu'elles puissent obtenir davantage de soutien pour mettre sur pied des projets productifs et de protection de la culture ainsi que pour





développer et renforcer leurs connaissances et leurs compétences en ce qui touche à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles.

C'est tout un défi que de réussir à concrétiser ce qu'énoncent certaines constitutions nationales, de manière à ce que ces dispositions ne restent pas lettre morte et se traduisent par des actions concrètes menées avec la pleine participation des peuples autochtones.



Il faudrait inscrire à l'ordre du jour national la promotion des droits humains, faire de la formation à grande échelle sur ces droits et intégrer ces principes dans les programmes scolaires. Il est important de faire connaître les droits des autochtones, de mener des campagnes dans les médias pour faire circuler des messages contre le racisme, l'exclusion et l'intolérance. La protection et la promotion des droits humains, et le fait que les gens connaissent ces droits, contribuent à prévenir les conflits et favorisent une culture de coexistence pacifique.

Les peuples autochtones, pour leur part, devront mener des campagnes énergiques pour faire connaître leurs cultures et principalement leurs langues qui disparaissent à un rythme accéléré. Ils devront reconnaître que les femmes autochtones ont des droits et cesser de les assujettir en invoquant les coutumes et la tradition pour justifier la discrimination, l'exclusion et la violence dont

elles font l'objet et qui ont des effets néfastes sur les jeunes garçons et les jeunes filles autochtones.

Je rêve du jour où nous vivrons dans un monde équitable, respectueux des identités, des différences et de la diversité en général. Je rêve que les générations futures respectent ces différences et valorisent la diversité comme un cadeau précieux pour l'humanité. Je rêve du jour où nous pourrions surmonter l'envie, la jalousie et les attitudes revancharde qui alimentent les conflits entre les personnes, les communautés et les nations. À plus court terme, j'aspire à voir les organisations de femmes réunies dans un réseau mondial et à rebâtir la solidarité entre les femmes autochtones à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. De même, je rêve que nous puissions retrouver notre spiritualité, dans laquelle résident la force et l'avenir de nos peuples.

Enfin, je souhaite que les projets de déclaration des droits des peuples autochtones soient approuvés et que le mouvement autochtone national et international soit unifié.



## Questions pour discussions

- **Comment peut-on renforcer les cultures des peuples autochtones tout en respectant les droits des femmes ?**
- **Comment peut-on créer des alliances pour faire avancer le débat sur la question des terres et des ressources ?**
- **Après avoir lu le témoignage ci-dessus, quelles sont vos priorités d'action pour la prochaine décennie ?**